

Le Procédé de la Canada Life

La police à primes limitées de la Canada Life, après que toutes ses primes ont été payées continue à recevoir des dividendes substantiels.

Ceci peut signifier des centaines de dollars

pour la succession de l'assuré, en dividendes gagnés par la police après que tous les paiements de primes ont cessé.

HERBERT C. COX,
Président et Gérant-Général

GARDEZ CE QUE VOUS AVEZ.

Il est assurément trop facile de laisser tomber votre assurance. Il serait plus difficile de la reprendre. Des milliers de gens font application pour s'assurer, mais ne le peuvent. S'ils avaient fait application plus tôt, ils eussent peut-être été acceptés. Et des milliers ont été acceptés qui, s'ils avaient fait application plus tard, eussent été rejetés. Conservez ce que vous avez.

—:o:—

L'assurance sur le feu est considérée comme étant aussi nécessaire que le déjeuner dans toute famille bien organisée; pas un sur mille ne souffre des dommages provenant du feu. Qui, toutefois, ne souffre d'accident ou de maladie? La valeur ac-

tuelle en argent du temps ainsi perdu est plus grande en un an que celles des dommages causés par le feu en dix ans.

Lorsque l'assurance sur la vie est limitée à la protection des héritiers, elle peut être fournie à bien meilleur marché que quand elle s'applique à autre chose.

Les devoirs d'un homme à l'égard de sa famille ne se terminent pas à la mort. Les ultramontains sont d'opinion que l'assurance sur la vie doit être écartée parce qu'elle pourvoit à l'avenir. Dans ce cas, tout acte qui aurait pour but de pourvoir aux besoins futurs d'un homme ou de sa famille devrait être écarté. C'est vraiment manquer de charité chrétienne que d'accuser un homme de manque de foi en Dieu parce qu'il apporte en voyage du pain et de l'argent pour ses besoins. N'est-ce pas là le principe de l'assurance?

LOI LACOMBE.

Déposants.	Employeurs.
J. M. Vandal	Nappo, Edouard
Orel Legault	Cité de Montréal
H. C. Breene	
Armstrong Whitework Co., Ltd.	
Louis Guilbault	Lavoie Paquette
F. X. Boisvert	J. T. Bell
Chs. Boudrias	Can. Axe & Harvest Co.
Arthur Lavigne	Cité de Montréal
Etienne Robidoux	Alaska Feather Co.
Laddow, Max A.	St-Pierre, Ltd.
Léopold Pilon	Cité de Montréal
Lawson, Harry	St. Law. Bridge Co.
J. A. R. Rochon	The Collec. Service
J. B. Fortin	J. A. Quinlan & Co.
Samuel Boucher	Pierre Brault
J. Aldéric Leclerc	
Dame Albina C. Bétournay	(mon épouse)
Charles Pageau	Leo. Lavigne
H. Brière dit Mecteau	Chs. Darabaner
Adoris Barbeau	
Wm. Rutherford & Son, Ltd.	

**La Compagnie d'Assurance
MUTUELLE DU COMMERCE**
Centre l'incendie
Aethexédant . . . \$700,000.00

DEPOT AU GOUVERNEMENT
en conformité avec la nouvelle Loi des
Assurances de Québec, 8 Edouard VII, Chap. 69.
Bureau-Chef; 151 rue Olmstead. St-Hyacinthe

VOL.—Assurance couvrant les MAISONS DE COMMERCE, RESIDENCES DE VILLE, RESIDENCES D'ETE.

Accidents, Maladies, Bris de Glaces,
Automobiles, Attelages,
Responsabilité de patrons et publique,
Pharmaciens, Médecins,
Garantie de Contrats,
Cautionnements Judiciaires,
Fidélité des employés.

LA PREVOYANCE
160 St-Jacques, Montréal. Tél. Main 1628
J. C. GAGNE, Gérant-Général.

Sérieux Développement

Actif.....\$64,187,656
Augmentation pour 1914..8,461,309
Assurances en force...\$218,299,835
Augmentation pour 1914..15,935,839
Surplus.....\$6,503,793
Augmentation pour 1914..777,035

**SUN LIFE ASSURANCE
COMPANY OF CANADA**
HEAD OFFICE—MONTREAL

BRITISH COLONIAL

FIRE INSURANCE COMPANY

EDIFICE ROYAL, . 2 PLACE D'ARMES, . MONTREAL.

CAPITAL AUTORISE, \$2,000,000 CAPITAL SOUSCRIT, \$1,000,000

Agents demandés pour les districts non représentés.